

# Rapport sur la durabilité 2020

Fondation collective Vita

## **Généralités** 4

## **1 Principes du développement durable** 6

## **2 Trois piliers principaux** 8

- 2.1 Actionnaire active 10
- 2.2 Immobilier durable 13
- 2.3 Placements axés sur l'impact 15

# Engagement de la Fondation collective Vita pour la durabilité 2020



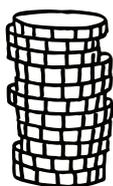
623

Assemblées générales  
auxquelles Vita a voté



100%

Investir de façon responsable,  
car tous les gérants de fortune ont  
signé les PRI des Nations Unies.

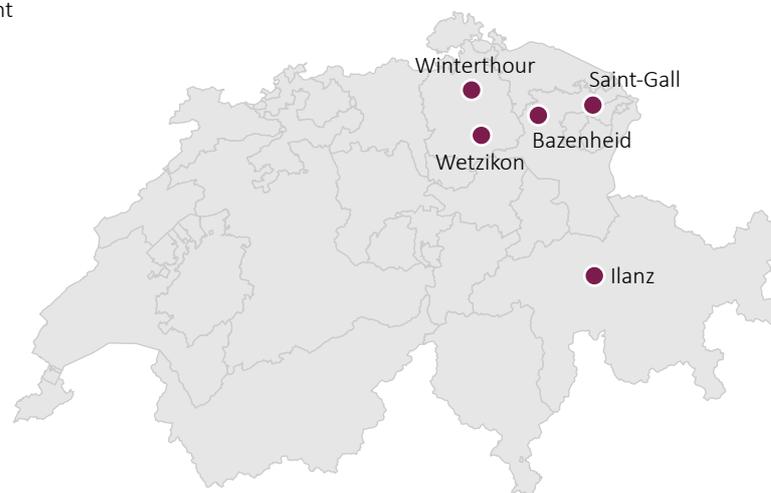


200 Mio.

Volume d'investissement en francs  
dans le groupe de placement  
« Logement pour seniors »

5

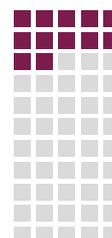
Projets prévus ou mis en œuvre  
pour promouvoir les logements  
adaptés à la génération et à  
la demande après le départ à la  
retraite



Économies d'énergie  
de 2010 à 2017 dans la  
catégorie de placement  
Immobilier Suisse

-22%

Émissions de CO<sub>2</sub>  
dans la catégorie de  
placement Immobilier  
Suisse depuis 2010



# Généralités

Vita a mis l'accent sur le développement durable au plus tôt.

Figurant parmi les plus grandes fondations collectives et communes semi-autonomes en Suisse, la Fondation collective Vita (désignée ci-après Vita) a pour vision de garantir un avenir financier serein à ses assurés. C'est pourquoi Vita s'engage de manière responsable pour une prévoyance professionnelle équilibrée et sûre – pour les générations actuelles et à venir.

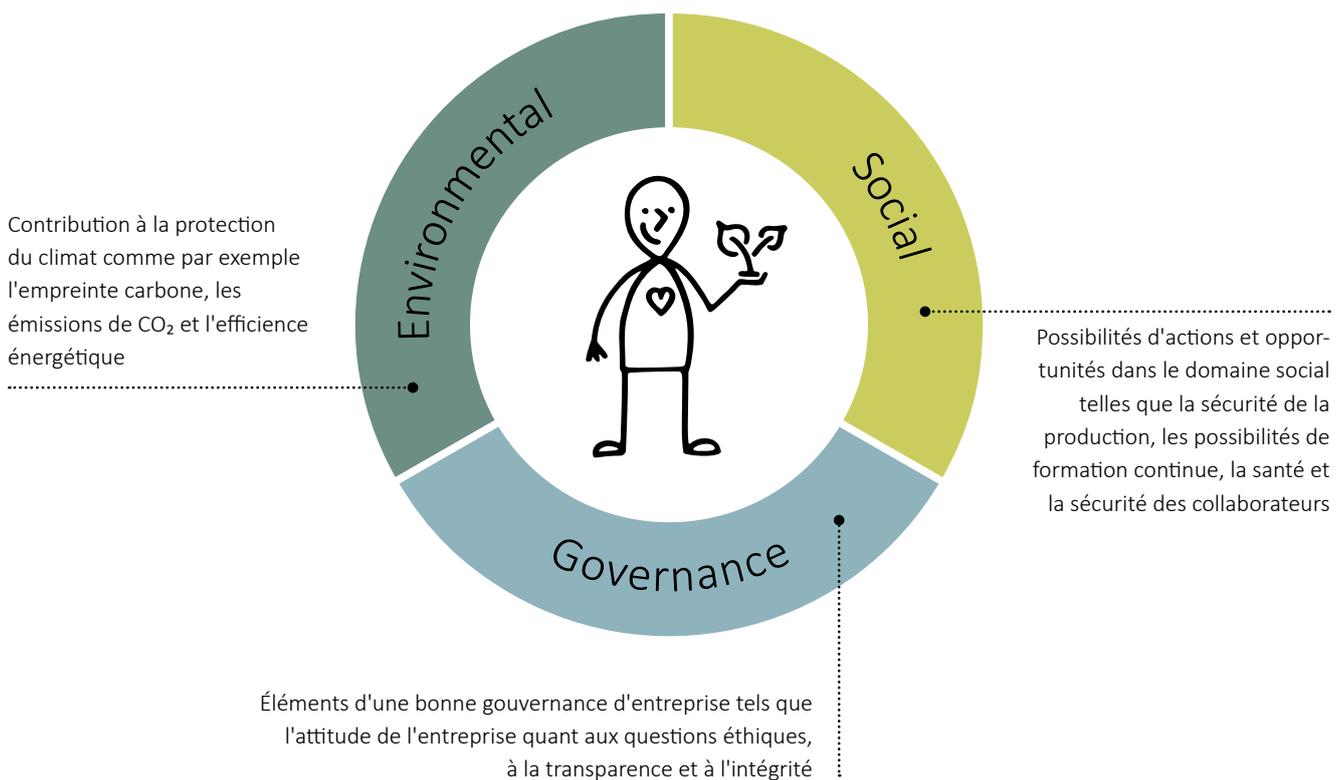
Afin de réaliser les revenus des placements dont elle a besoin, Vita investit à long terme. Cet horizon est notamment censé produire un effet positif sur la société. L'investissement responsable est un pilier important de la stratégie de placement, raison pour laquelle Vita investit de façon ciblée dans des placements ayant un impact positif (« Impact investing »). Les aspects écologiques (E), sociaux (S) et de la gouvernance d'entreprise (G) sont explicitement pris en compte dans la mise en œuvre des processus de placement. Vita suit une approche de durabilité positive et gère son portefeuille en ce sens. La gestion des risques permet d'éviter les risques dans le portefeuille et, si nécessaire, un dialogue concret est mené avec les

entreprises dans lesquelles la fondation investit dans le cadre de la gestion active du portefeuille.

Vita a mis l'accent sur les investissements responsables et a intégré les aspects de la durabilité dans ses décisions de placement très tôt. Dès 2010, elle s'est fixé un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans la catégorie de placement Immobilier Suisse. Elle exerce ses droits de vote activement depuis 2011 et a introduit le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille en 2017. En 2020, Vita a défini pour la première fois ses principes ESG, qui représentent les lignes directrices de la mise en œuvre de la stratégie de placement. La durabilité est un thème sur lequel Vita travaille constamment. À l'avenir, les considérations ESG devraient être intégrées encore plus efficacement dans les analyses des placements, les stratégies de placement et les processus de construction du portefeuille. Les objectifs pour la stratégie de durabilité et sa mise en œuvre sont fixés progressivement et s'appliquent de la même façon à toutes les catégories de placement.

### Que signifie ESG ?

Les critères de l'environnement, de la société et de la gouvernance d'entreprise (Environmental, Social, Governance) sont les fils conducteurs de l'activité opérationnelle d'une entreprise.



# 1

## Principes du développement durable

Les principes ESG fixent les grandes lignes de la mise en œuvre de la stratégie de placement.

## 1. Investissements à long terme

Vita a pour vision de garantir un avenir financier serein à tous ses assurés. Elle investit durablement, à long terme et tient ses promesses financières.

## 2. Gestion des risques responsable

Vita se conforme activement à son devoir de diligence et prend en compte les critères financiers et de durabilité dans ses décisions. Ces critères sont intégrés à la gestion des risques, ce qui crée de la valeur ajoutée à long terme.

## 3. Mise en œuvre cohérente

Vita poursuit son objectif d'intégrer la durabilité dans tous les projets et initiatives opérationnels. La stratégie de placement est mise en œuvre en prenant en compte les critères de durabilité dans toutes les catégories de placement.

## 4. Engagement actif

En sa qualité d'actionnaire, Vita exerce ses droits de vote en Suisse et à l'étranger. Si une entreprise enfreint des normes internationales reconnues, Vita instaure un dialogue avec elle. Si ce dialogue ne produit aucun résultat, l'exclusion de l'entreprise est envisagée.

## 5. Placements axés sur l'impact

Vita investit une partie de sa fortune de façon à produire un impact sur l'environnement, la société et les infrastructures (« Impact investing ») et se concentre sur les thèmes du changement climatique et de l'évolution démographique.

## 6. Objectifs tournés vers l'avenir

Vita se fixe des objectifs mesurables et dont le degré de réalisation peut être présenté de façon transparente aux assurés. Les décisions de placement sont fondées et reposent sur des données de grande qualité.

## 7. Coopérations et échanges

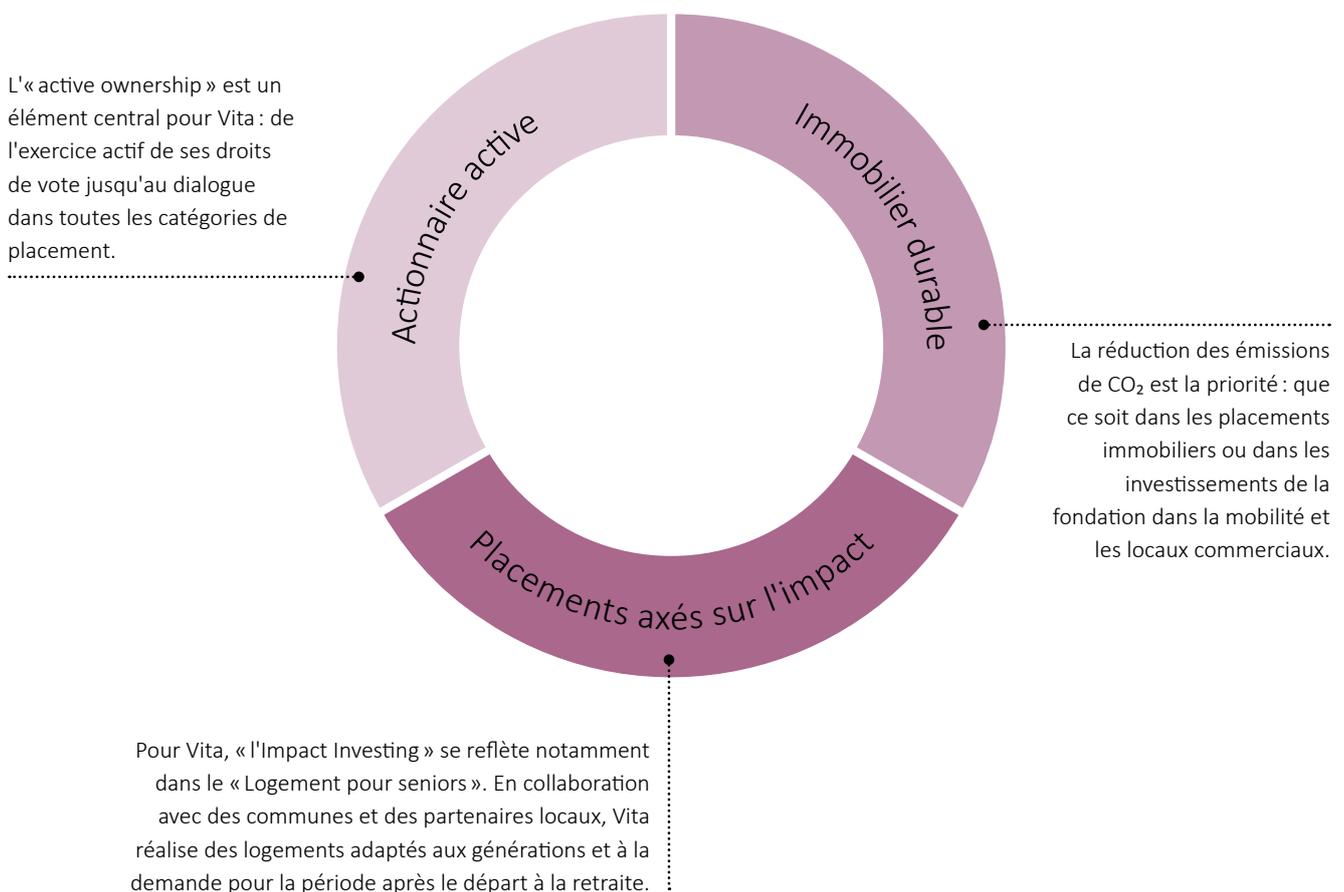
Vita s'engage à respecter les principes d'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) et cherche à dialoguer et collaborer avec différentes organisations et investisseurs dans le secteur du développement durable.

# 2

## Trois piliers principaux

L'engagement de Vita en faveur de la durabilité repose sur trois piliers.

Actuellement, dans le domaine de la durabilité, Vita se concentre sur trois champs d'action. Elle s'engage comme actionnaire active, effectue des placements ayant un impact et investit dans des biens immobiliers durables.



## 2.1

### Actionnaire active

Vita attache beaucoup d'importance à une bonne gouvernance d'entreprise et s'engage en faveur de normes d'intégrité et de transparence maximales, que ce soit dans sa propre gouvernance d'entreprise, qui est présentée en détail dans le rapport de gouvernance, ou dans ses investissements dans des entreprises. Pour les placements, cela implique une surveillance constante du portefeuille.

#### Exercice des droits de vote et dialogue actif

Vita exerce ses droits de vote d'actionnaire en Suisse et à l'étranger de façon efficace et toujours dans l'intérêt des assurés, avec le concours des Institutional Shareholder Services (ISS).

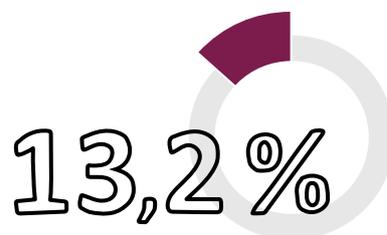
- La rémunération de la Direction et du conseil d'administration, par exemple, doit toujours être appropriée et divulguée, les différents mandats doivent être transparents et les doubles mandats doivent être évités si possible.
- Le principe selon lequel les droits de vote doivent être exercés en se fondant sur des critères de durabilité et pas uniquement sur les recommandations de la Direction est ancré dans le règlement des placements.
- Vita publie un rapport complet sur l'exercice des droits de vote dans les entreprises suisses et internationales sur son site Internet [vita.ch](http://vita.ch).
- Vita entretient un dialogue actif avec les gérants de fortune, qui sont tous certifiés selon les UN PRI. Pour offrir une valeur ajoutée maximale à ses assurés, Vita ne se contente pas d'édicter des règles d'exclusion, elle soutient aussi activement les entreprises dans leur transformation vers des modèles d'affaires durables.
- Vita n'investit pas dans les armes et armes atomiques controversées. Sur ce point, Vita suit la liste des exclusions de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR). Depuis 2014, elle n'investit plus directement dans les matières premières et va exclure un placement dans des opérations à terme sur le pétrole, le gaz et les produits agricoles.



#### Droits de vote exercés en 2020

9521

demandes soumises sur lesquelles Vita s'est prononcée



des voix étaient contre les demandes de la direction.

623

assemblées générales auxquelles Vita a voté

### Intégration dans le processus de placement

- Vita surveille la durabilité des gérants de fortune pour garantir que les critères de durabilité sont systématiquement respectés dans le processus de placement.
- Tous les gérants de fortune de Vita s'engagent activement.

À titre d'exemple, Schroder a rencontré une entreprise du secteur de l'industrie pour parler de la gouvernance. Les produits sont fabriqués dans un matériau recyclé et sont entièrement recyclables, mais en termes de gouvernance d'entreprise indépendante, cette entreprise pourrait mieux faire. Schroder s'est penché sur la question et continuera d'observer la situation. Des discussions ont également eu lieu avec une société de services. Celle-ci a fait part de son objectif de devenir climatiquement neutre d'ici 2030 et d'augmenter considérablement la diversité au sein de la direction dans les cinq prochaines années. Wellington a travaillé avec une entreprise du secteur de l'énergie sur la création d'un nouveau plan de réduction des émissions à long terme. La rapport actualisé sur le climat sera publié au deuxième semestre 2021. Wellington réévaluera l'engagement pour le climat à ce moment-là.

### Adhésions

- Vita s'engage en faveur de la promotion collaborative de la durabilité et participe à diverses coopérations afin de développer ses placements responsables.
- Vita est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF) depuis 2020 et a signé les Principes pour des investissements responsables des Nations Unies (UN PRI). De cette façon, Vita souligne le rôle essentiel que jouent les critères de durabilité dans ses processus de placement.
  - En signant les UN PRI, les institutions de prévoyance et les gérants de fortune s'engagent à compléter leur gouvernance et leur stratégie de placement par des critères ESG et à rendre compte de leur mise en œuvre concrète.
  - Les adhésions et la collaboration étroite avec la Zurich Compagnie d'Assurances SA permettent à Vita d'accéder à des connaissances étendues en matière de critères ESG et à un précieux transfert de savoir-faire.



100%

#### Investissements responsables

Tous les gérants de fortune ont signé les UN PRI.



100%

#### Engagement actif

Tous les gérants de fortune font preuve d'un engagement actif auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent.

100%

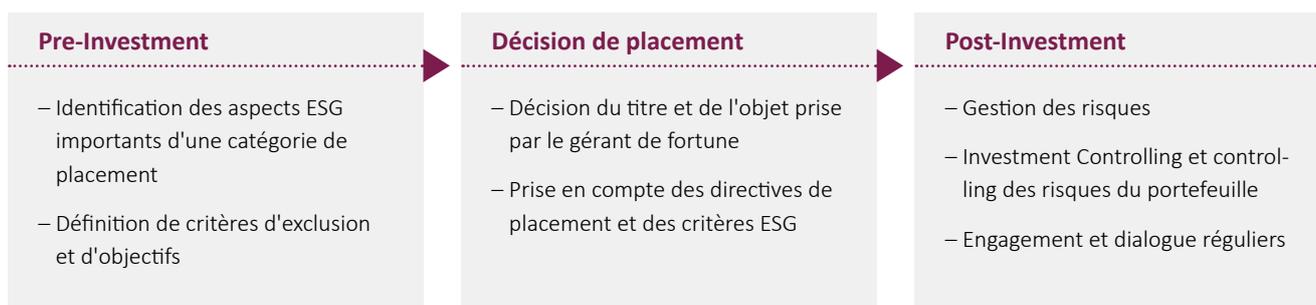


#### Les critères ESG dans le processus d'investissement

Tous les managers d'actions et d'obligations appliquent les critères de durabilité dans leur processus de placement (catégories de placements traditionnelles).

## Gestion des risques responsable

La gestion des risques joue un rôle essentiel dans le processus de placement. On peut représenter les phases essentielles en termes de critères ESG dans le processus de placement de la façon suivante :



– Le processus de placement s'achève avec la gestion des risques. C'est également un instrument de contrôle qui fournit des valeurs empiriques et des informations précieuses pour fixer les bons objectifs en fin de compte.

– L'Investment Controlling est l'un des principaux outils de la gestion des risques d'une caisse de pension. Il offre un aperçu de tous les indicateurs importants du point de vue des placements. Vita va plus loin que les indicateurs financiers ordinaires et intègre les aspects ESG dans son Investment Controlling. Les positions cotées sont soumises à un contrôle trimestriel réalisé d'après les critères ESG. Un score est calculé pour chaque position et pour le portefeuille. Grâce à ce score, Vita peut vérifier plus précisément si la notation ESG du portefeuille global se maintient dans une fourchette prescrite et si les listes des sanctions sont respectées. Ainsi, elle identifie les écarts au plus tôt et peut en discuter plus rapidement et de façon plus ciblée avec les gérants de fortune concernés.

– Le dialogue avec les gérants de fortune est ponctuel, mais également systématique et régulier. Les critères ESG sont intégrés au controlling des gérants de fortune. La progression de l'intégration des critères ESG est abordée chaque année. Les gérants de fortune sont confrontés à des défis en ce qui concerne les positions individuelles du portefeuille et la progression de l'ensemble du portefeuille fait l'objet d'un suivi rapproché. La progression de l'intégration des critères ESG est également vérifiée dans le cadre d'une enquête réalisée chaque année.

– Vita mesure son empreinte carbone tous les trimestres. Cette empreinte est suivie attentivement et les progrès sont documentés. En 2021, Vita examine des objectifs concrets et des indicateurs pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Elle les quantifiera puis les publiera.

– Le développement d'analyses dites « Ultimate Parent » constitue un autre aspect important de la gestion des risques. Celles-ci regroupent tous les placements que Vita détient dans une société. Grâce à ces analyses, Vita peut comptabiliser le montant total dû à une partie, ce qui lui permet de réaliser une évaluation du risque complète.

## 2.2 Immobilier durable

Le secteur de l'immobilier fait partie des principaux responsables du changement climatique et de la pénurie de ressources. L'immobilier génère une grande partie des émissions de CO<sub>2</sub>. D'après l'inventaire des gaz à effet de serre de l'OFEV, les émissions de CO<sub>2</sub> du parc immobilier suisse représentent plus d'un quart des émissions totales de CO<sub>2</sub> en Suisse. Les leviers à actionner pour améliorer la situation sont les suivants : construction et gestion durables, investissements ciblés dans des biens immobiliers qui satisfont à des normes de durabilité élevées. Une gestion active de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre est une composante essentielle d'une gestion responsable des actifs et des bâtiments. La réduction continue et durable des émissions de CO<sub>2</sub> est également une priorité pour Vita : qu'il s'agisse des biens immobiliers en Suisse ou à l'étranger ou de ses propres locaux.

Vita est installée dans l'un des trois immeubles les plus durables d'Europe. Ses robinetteries permettant d'économiser l'eau et son récupérateur d'eau de pluie de 100'000 litres pour les chasses d'eau permettent d'économiser jusqu'à 40% d'eau potable dans tout le bâtiment. Une technologie d'absorption transforme le chauffage urbain en froid et alimente les plafonds réfrigérants hybrides installés dans les locaux. L'engagement de Vita pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> se reflète dans tous les domaines : Vita se déplace notamment avec un véhicule hybride et compense les émissions de CO<sub>2</sub> en participant au programme de développement durable Clean Advantage™.



# 100%

### Rouler en hybride

Selon l'e-certificat délivré par Clean Advantage™, 162,5 kg d'émissions de CO<sub>2</sub> ont pu être économisés ainsi.

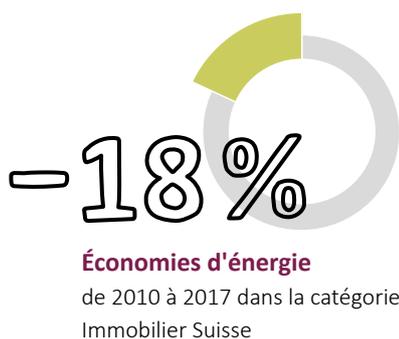
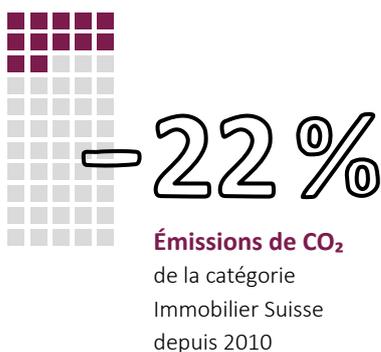
### L'immobilier Suisse sur la bonne voie

Dans la catégorie de placement Immobilier Suisse, Vita a un impact positif.

- Depuis 2010, les émissions de CO<sub>2</sub> ont pu être réduites de 22%, dépassant ainsi l'objectif de les réduire de -20% d'ici 2020.
- La surveillance est un élément essentiel dans ce contexte: Vita utilise un logiciel spécifique pour calculer l'empreinte carbone de tout son portefeuille immobilier.
- Vita est sur la bonne voie en matière d'économies d'énergie également: La consommation énergétique de la catégorie Immobilier Suisse a déjà diminué de 18% entre 2010 et 2017.

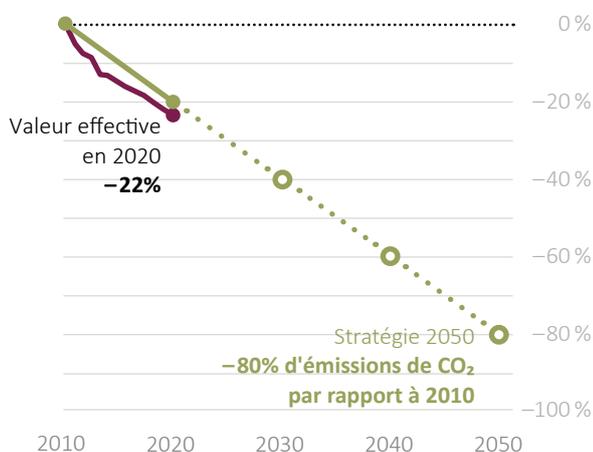
### Immobilier Europe Direct (IED) s'aligne sur des normes internationales

Le groupe de placement Immobilier Europe Direct (IED) est géré par le gestionnaire de portefeuille Schroder Real Estate. Schroder Real Estate participe depuis 2011 au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB), la norme mondiale dominante pour évaluer les performances en termes d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) des sociétés et fonds immobiliers. En 2020, le fonds a obtenu un score de 79 points sur 100, récompensé par un statut de quatre étoiles (sur cinq) et un rating Green Star. En septembre 2019, Schroder a rejoint le Better Buildings Partnership (BBP) pour souligner son engagement pour prévenir le changement climatique et a publié en décembre de la même année son « Pathway to Net Zero Carbon ». Celui-ci énonce – conformément à l'accord de Paris – l'engagement de se décarboner d'ici 2050 ou plus tôt afin de limiter le réchauffement de la Terre à 1,5 °C. « Net Zero Carbon » est une prochaine étape qui coule de source. De nouveaux objectifs en termes d'énergie et de carbone seront fixés dans le courant de l'année 2021.



### Objectif de réduction des émissions

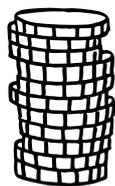
-80% d'émissions de CO<sub>2</sub> entre 2010 et 2050 dans la catégorie Immobilier Suisse



## 2.3 Placements axés sur l'impact

Vita effectue des placements directs et investit sciemment dans des entreprises et projets ayant un impact ESG positif. Dans les placements immobiliers, l'accent est mis à long terme sur les logements adaptés aux personnes âgées et aux générations. De cette façon, Vita assume sa responsabilité sociale et s'engage au-delà de son activité de base – la prévoyance professionnelle – pour le développement et l'organisation des futurs espaces de vie. Ce faisant, elle collabore avec des communes suisses et des partenaires locaux et renforce la politique communale en faveur des personnes âgées ainsi que la création de valeur régionale.

Grâce à ses investissements stratégiques dans le groupe de placement « Logement pour seniors », Vita favorise un logement adapté aux différentes générations et à la demande pour la période après le départ à la retraite. Elle veille à la durabilité écologique des constructions. Trois nouveaux projets ont pu être acquis simultanément en 2020, à Saint-Gall, Wetzikon et Winterthour. Actuellement, le portefeuille comprend cinq projets pour un total de 311 unités de logement et un volume d'investissement de l'ordre de 200 millions de francs. Le premier projet à Bazenheid s'est achevé avec succès et les habitants ont pu prendre possession de leurs logements. Le projet à Ilanz en est à la phase du gros œuvre.



# 200 Mio.

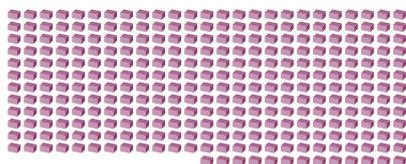
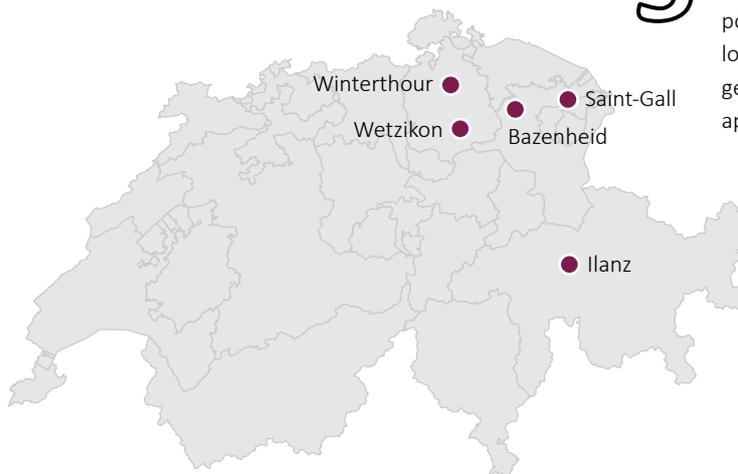
**Volume d'investissement en francs**

dans le groupe de placement  
« Logement pour seniors »

# 5

**Projets planifiés ou  
mis en œuvre**

pour promouvoir les  
logements adaptés aux  
générations et à la demande  
après le départ à la retraite



# 313

**Unités de logement**

réalisées par Vita en collaboration avec  
des communes et des partenaires locaux

**Fondation collective Vita**

Hagenholzstrasse 60 | Case postale | 8050 Zurich  
[www.vita.ch](http://www.vita.ch)